



N° 11 628*02

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA NATURALISATION ***
 L'EXPOSITION *
DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX MORTS D'ESPÈCES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> FEDERATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR 21 rue de Tiel - Place Clémenceau 83170 BRIGNOLES ☎ 04 22 60 83 83 - contact@fdc83.com www.fdc83.com SIRET : 783 061 864 000 22 </div>
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° Rue	
Commune	
Code postal	
Nature des activités :	
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION			
Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)	Origine (3)
B1		<i>voir liste dans la note technique</i>	
B2			
B3			
B4			
B5			
B6			
B7			
B8			

- (1) nombre de spécimens
- (2) préciser la nature des spécimens : animal entier ou partie (préciser laquelle)
- (3) provenance du spécimen : pour la demande de naturalisation = lieu de découverte, date, circonstances, causes de la mort ; pour l'exposition = référence de l'autorisation de naturalisation ou date d'entrée en collection.

C. S'IL S'AGIT D'UNE NATURALISATION	
C1. PRÉCISEZ QUI EST CHARGÉ DE LA NATURALISATION	
Indiquer le nom ou la dénomination du taxidermiste :	
Sa forme juridique :	
Son adresse :	
Code postal :	Commune :
Son numéro d'inscription au registre des métiers :	
au registre du commerce :	
Sa qualification (*) d'artisan <input type="checkbox"/> de maître artisan <input type="checkbox"/>	

Le taxidermiste soussigné s'engage à tenir un registre d'entrée et de sortie des spécimens qu'il traite et à laisser libre accès à ses installations professionnelles aux agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement.

Fait à Le Signature du taxidermiste

C2. PRÉCISEZ QUEL EST LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Indiquer le nom ou la dénomination du lieu de conservation : Fédération des chasseurs du Var

Sa forme juridique :

Son adresse : 21 rue de Tielt

Code postal : 83 170

Commune : BRIGNOLES

C3. PRÉCISEZ S'IL Y UN TRANSPORT A L'OCCASION DE LA NATURALISATION

De
(lieu de stockage du spécimen à naturaliser)

A
(lieu de conservation du spécimen à naturaliser)

Via l'atelier de taxidermie désigné ci-après

Nom ou dénomination :

Adresse :

Code postal :

Commune :

D. S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION *

D1. PRÉCISEZ LA NATURE DE L'EXPOSITION*

Exposition à titre (*) gratuit onéreux

Existence d'une collection déjà autorisée : oui non

Si oui précisez :

- le numéro et la date de l'autorisation d'exposition de la collection. 83-2015/08

- la date d'expiration de l'autorisation d'exposition de la collection.

D2. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION SUR LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le but de l'exposition : pédagogique

La durée de l'exposition (dates) : indéterminée

La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative : musée de la faune
F.D.C 83 (voir note explicative)

Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande : Une partie des spécimens de la collection seront exposés dans le futur "musée". Les autres seront conservés dans une vitrine à part

Suite sur papier libre

D3. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UN TRANSPORT ET D'UNE EXPOSITION EN DEHORS DU LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le nom ou la dénomination du lieu d'exposition :

Sa forme juridique :

Son adresse :

Code postal :

Commune :

Le but de l'exposition :

La durée de l'exposition (dates) :

La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative :

.....

.....

Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande :

.....

.....

Suite sur papier libre

Vous vous engagez à ne pas céder les spécimens pour lesquels vous bénéficiez d'une dérogation pour la naturalisation et l'exposition et à permettre aux agents visés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement le libre accès des spécimens et de leur lieu de conservation ou d'exposition.

LE PRÉSIDENT DE LA F.D.C 83
Laurent FAUDON

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Brignoles

le 17/01/2023

Signature

Faudon